

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'Éducation nationale œuvre à la mise en place d'une école inclusive et réaffirme l'importance de la différenciation.

Arrêtons-nous un instant sur ces deux dimensions.

L'École inclusive vise à accueillir la diversité des élèves dans leur hétérogénéité et au sein des classes.

Elle ne concerne pas uniquement les élèves en situation de handicap reconnue, mais plus largement la prise en compte des besoins éducatifs de chacun.

Cela demande alors à l'enseignant de différencier sa pédagogie, c'est-à-dire de mettre en œuvre un cadre souple où les apprentissages sont suffisamment explicités et diversifiés pour que chaque élève s'approprie les notions proposées en trouvant son propre chemin.

Mais comment éviter certains écueils ? Pour les enseignants, il ne s'agit pas d'individualiser le cours pour chaque élève, au risque de s'épuiser dans la création de parcours individuels toujours plus nombreux.

Avant de compenser les inégalités et de proposer des remédiations, il s'agit bien d'adapter l'environnement de l'apprentissage.

Cette réflexion sur l'environnement questionne l'accessibilité des apprentissages.

L'accessibilité universelle des apprentissages est une approche qui invite à s'assurer de l'accès pour tous aux savoirs, pour ne pas avoir à remédier ensuite aux difficultés rencontrées par certains élèves.

Pour que les savoirs soient accessibles, il est donc indispensable, lors de la conception des séances, de se pencher sur les questions de l'espace et du temps, sur le développement cognitif et émotionnel des élèves.

Cela doit permettre de proposer une pluralité de moyens, des supports différents, des situations variées, des moyens d'expression multiples et des outils accessibles au plus grand nombre.

Prenons un exemple.

Pour répondre à des questions sur un texte, les élèves ont besoin d'accéder au texte lui-même.

Et, pour répondre à ce besoin, l'élève peut accéder au texte par sa propre lecture, grâce à un enregistrement sonore ou grâce à un tutorat, par exemple. Dès le départ, l'enseignant construit donc son enseignement, de sorte que le plus grand nombre puisse se l'approprier.

Ainsi, il propose à certains élèves d'emprunter le chemin qu'ils souhaitent pour atteindre le même objectif de compréhension.

Dans l'enseignement, l'accessibilité des apprentissages suppose pour l'enseignant de différencier sa pédagogie, c'est-à-dire offrir aux élèves différents moyens de parvenir à un apprentissage commun.

L'accessibilité des apprentissages s'appuie en amont sur l'identification précise des besoins des élèves et vise à anticiper les difficultés qu'ils pourraient rencontrer, lutter pour la réduction des écarts scolaires et construire durablement leur autonomie.

La notion d'accessibilité universelle apparaît donc comme une clé pour la construction d'une société inclusive.